DÉCISION DU MAIRE

Prise dans le cadre de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° DE/2025-036

OBJET : AMÉNAGEMENT DES BORDS DU LAC – MISSION GÉOTECHNIQUE – GINGER CEBTP

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de novembre ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de TORCY en date du 15 juin 2020 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° D2025-025 du 09 avril 2025 portant adoption du Budget Principal 2025 ;
Vu la délibération n° D2025-035 du 09 avril 2025 approuvant le projet et le lancement des aménagements des bords du lac ;
Vu la délibération N°D2025-028 en date du 9 avril 2025 ouvrant une autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'opération des aménagements du bords du lac - rive urbaine ;
Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L.2122-1 et R.2122-8 relatifs aux marchés conclus sans publicité ni mise en concurrence préalables pour un montant inférieur à 40 000 € HT ;
Vu le devis n° RDI2.P.0189 en date du 31 juillet 2025 établi par la société GINGER CEBTP – Agence de Dijon, relatif à la réalisation d'une mission géotechnique G1 dans le cadre du projet d'aménagement des abords du lac de Torcy ;
Considérant la nécessité de réaliser cette étude afin de définir les caractéristiques géotechniques du site ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : **D'ATTRIBUER** à GINGER CEBTP, Agence de Dijon — 24 rue René Char 21000 Dijon, la réalisation d'une mission géotechnique préalable G1 concernant le projet d'aménagement des bords du lac de Torcy comme suit :

1 - Prestations d'investigations géotechniques	Euros HT
- Réalisation de 11 sondages à la tarière jusqu'à 3 m de profondeur ou refus	2 860.00
- Réalisation de 11 essais d'infiltration	2 200.00
- Réalisation de 4 sondages pour prélèvement d'enrobés et analyses Amiante et HAP	700.00
-Analyses supplémentaires si plus d'une couche d'enrobé par sondage	
- Identification GTR	640.00
- Immobilisation équipe sondage indépendamment de notre volonté	
2 - Prestations d'ingénierie géotechnique	
- Mission G1 selon les objectifs décrits dans la proposition technique	1 100.00
- Participation à une réunion en visio	
- Participation à une réunion sur site	
TOTAL	**7 500.00€ HT** **Soit 9 000.00€ TTC**

ARTICLE 2 : D'INSCRIRE les dépenses au budget principal 2025, section d'investissement.

ARTICLE 3 : La présente décision est inscrite au registre des délibérations de la commune.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le ..... 07 NOV. 2025 .....
et publié, affiché ou
notifié le ..... 07 NOV. 2025 .....
Le Maire,

Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

M. Philippe PIGEAU.